

Propagation du virus de l'influenza aviaire



Comme on peut le voir ci-dessus, les oiseaux sauvages peuvent servir de réservoirs pour le virus, tandis que les personnes et l'équipement contribuent à sa transmission. Prenez les précautions suivantes pour réduire le risque de propagation de l'influenza aviaire :

- **Désinfecter l'équipement** : Nettoyez et désinfectez régulièrement les vecteurs passifs pour prévenir la transmission du virus et éliminez adéquatement les oiseaux morts afin d'éviter les charognards.
- **Limiter les déplacements et mettre en quarantaine** : Réduisez le nombre de personnes, la quantité d'équipement et la fréquence de leur entrée dans les élevages. Isolez les nouveaux oiseaux pendant au moins 30 jours.
- **Gérer la proximité des oiseaux** : Maintenez un espacement approprié et assurez une bonne circulation d'air pour réduire les risques de propagation par voie aérienne dans le poulailler.
- **Contrôler les rongeurs et les animaux de compagnie** : Éloignez les rongeurs et empêchez les animaux de compagnie ou autres d'accéder aux zones où se trouvent les oiseaux ou leurs excréments. Évitez de donner de la viande de volaille crue aux animaux de compagnie.
- **Utiliser des mesures de protection** : Portez des chaussures et des vêtements appropriés lorsque vous manipulez les oiseaux ou que vous visitez des fermes.



SantéAnimaleCanada

Ce document a été produit par la Division de la gestion des urgences de Santé animale Canada afin d'améliorer la communication avec les petits producteurs sur les questions importantes concernant l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), en coordination avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'industrie et les gouvernements provinciaux. Pour obtenir de l'aide et des ressources supplémentaires sur la biosécurité, communiquez avec info@animalhealthcanada.ca ou visitez www.animalhealthcanada.ca.